

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 16 MAI 2018

SOMMAIRE

- 1) Pour ça un petit aurait pris perpète !
- 2) Elle adopte dans la douleur
- 3) Un recrutement...
- 4) Sarkozy comme Cahuzac
- 5) Les tensions montent...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Jérôme Cahuzac condamné à 4 ans de prison dont deux ferme



L'ancien ministre du Budget devrait échapper à la détention grâce à un aménagement de peine.
PHOTO AFP - AFP

PHOTO AFP - AFP
L'ancien ministre du Budget devrait échapper à la détention grâce à un aménagement de peine.

L'ancien ministre du Budget Jérôme Cahuzac, qui avait des comptes cachés à l'étranger, a été condamné mardi par la cour d'appel de Paris à quatre ans de prison, dont deux avec sursis, pour fraude fiscale et blanchiment, et devrait donc échapper à la détention.

Cinq ans après avoir déclenché le plus retentissant scandale du quinquennat de François Hollande, l'ancien héraut de la lutte contre l'évasion fiscale s'est vu infliger une peine de quatre ans de prison dont deux avec sursis ainsi qu'une amende de 300 000 euros et cinq ans d'inéligibilité.

Jérôme Cahuzac « ne mérite pas la prison », a affirmé, à la sortie de l'audience, son avocat Eric Dupond-Moretti, qui va immédiatement demander un aménagement de sa peine. La loi permet pour toute peine allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement, et en l'absence de récidive, la possibilité d'un aménagement immédiat. À l'énoncé de la peine, Jérôme Cahuzac, 65 ans, est resté calme, concentré.

Pendant son procès en appel, il avait confié sa « peur d'aller en prison ». Sa défense avait demandé une peine qui « n'accable pas plus que nécessaire un homme cassé », mettant en garde contre le risque de suicide de l'ancienne étoile montante socialiste.

Le jugement constitue un camouflet pour le parquet national financier qui avait réclamé la confirmation des trois ans de prison ferme infligés à l'ancien ministre en première instance, en 2016, pour une faute « d'une exceptionnelle gravité ».

[Cette affaire est avant tout l'histoire de la chute d'un homme.](#)

lavoixdunord.fr

II) L'Assemblée adopte dans la douleur le volet très critiqué de la loi Schiappa sur les violences sexuelles

AFP

Suspensions de séance, claquements de pupitres et rappels au règlement cette nuit dans l'hémicycle.

LAPRESSEENREVUE.EU



Benoit Tessier / Reuters

L'Assemblée nationale a voté dans la nuit de mardi à mercredi, en première lecture, [l'article controversé](#) sur la répression des infractions sexuelles sur les mineurs, contenu dans [le projet de loi de Marlène Schiappa](#) et dénoncé par les oppositions.

Adopté au terme de près de cinq heures de vifs échanges par 81 voix (LREM principalement) contre 68, "cet article est ferme" et "protège mieux les enfants", a assuré la secrétaire d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes, rejointe en fin de soirée par Christophe Castaner au banc du gouvernement.

Loin de fixer [un âge de consentement sexuel](#) à 15 ans, comme évoqué un temps, il est prévu d'introduire dans la définition du viol une protection particulière pour les mineurs de moins de 15 ans: les notions de contrainte et surprise, constitutives d'un viol, pourront "être caractérisées par l'abus de vulnérabilité de la victime ne disposant pas du discernement nécessaire pour consentir à ces actes".

Cet article du projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes double aussi, à 10 ans d'emprisonnement, la peine pour le délit d'atteinte sexuelle "avec pénétration", pour les cas où le viol, crime passible de 20 ans de réclusion, ne pourrait être constitué, en l'absence de caractérisation d'une violence, contrainte, menace ou surprise.

En outre, il est prévu d'instaurer l'obligation pour le président d'une cour d'assises, si la qualification de viol était contestée, de poser la question subsidiaire obligatoire de la qualification d'atteinte sexuelle afin d'éviter un acquittement.

Les députés LR ont déploré "une réponse fragmentaire" qui "ne pose pas un interdit clair", les socialistes appelé à réécrire un article qui "ne satisfait ni les associations ni le monde judiciaire", les communistes à ne pas "maintenir un halo d'ambiguïté" et les Insoumis à ne pas envoyer de mauvais "signal à la société". A l'unisson, les élus UAI ont dit leur "grande déception".

Egalement fortement mobilisés, les élus MoDem

En 2018, 86% des entreprises interrogées nourrissent des projets d'embauche, et parmi elles, 61% ont rencontré des difficultés pour recruter le personnel nécessaire au développement de leur activité. (Crédits : © Charles Platiau / Reuters)

Suspensions de séance, claquements de pupitres et rappels au règlement

Des amendements des groupes de droite comme de gauche pour une présomption de non-consentement en particulier avant 15 ans, ou renverser la charge de la preuve, ont été rejetés par LREM au motif notamment d'un risque d'inconstitutionnalité. Les oppositions ont plaidé

De nombreux pays, de l'Allemagne au Canada, présument l'absence de consentement des enfants en-dessous de 13 à 16 ans aux actes sexuels de la part d'un majeur.

Une telle présomption était attendue en France par les associations de défense des droits des femmes et des enfants après deux affaires récentes où des fillettes de 11 ans avaient été considérées par la justice comme consentantes.

Les détracteurs du projet de loi ont publié lundi une pétition en ligne, "le viol est un crime", qui avait recueilli mardi soir plus de 100.000 signatures, pour demander le retrait de cet article 2 à Emmanuel Macron.

Mais "il n'y a pas de déqualification", a affirmé Naïma Moutchou (LREM), dénonçant une "fake news". Sa collègue Laetitia Avia s'est interrogée sur une possible "instrumentalisation politique".

Parmi les quelques retouches à l'article dans l'hémicycle, les députés ont supprimé, contre l'avis du gouvernement, la circonstance aggravante de viol commis dans un "transport collectif de voyageurs", via des amendements de Clémentine Autain (LFI) et Emmanuelle Ménard (extrême droite).

Entre suspensions de séance, claquements de pupitres et rappels au règlement, [la séance a été assez agitée](#) et a connu une poussée de tension lorsque [Fabien Di Filippo \(LR\) a accusé Marlène Schiappa](#) de "faire passer (sa) conception libertaire des rapports sexuels y compris entre mineurs et majeurs avant la protection de nos enfants". En retour, la secrétaire d'Etat a dénoncé la "misogynie crasse" du député et son "ignorance profonde de ce qu'est la liberté des femmes".



III) PME : les difficultés de recrutement s'amplifient

Par [Grégoire Normand](#)



En 2018, 86% des entreprises interrogées nourrissent des projets d'embauche, et

parmi elles, 61% ont rencontré des difficultés pour recruter le personnel nécessaire au développement de leur activité. (Crédits : © Charles Platiau / Reuters)



Plus de la moitié des petites entreprises estiment que les difficultés de recrutement constituent le principal frein à la croissance selon une étude de

Bpifrance et l'institut Coe-Rexecode publiée mardi 15 mai.

Les obstacles au recrutement s'accroissent. [Selon le dernier baromètre trimestriel réalisé par Bpifrance Le Lab et Rexecode \(*\)](#), **52% des entreprises interrogées signalent des problèmes d'embauche**. Pour Philippe Mutricy, directeur de l'évaluation et des études chez BPI, "les résultats confirment malheureusement ce que notre étude 'Attirer des talents dans les PME et ETI' révélait, à savoir qu'une PME sur deux connaît des difficultés récurrentes de recrutement qui entravent sa croissance".

Des perspectives d'embauche

L'enquête annuelle "Besoins en main d'oeuvre" de Pôle emploi publiée début avril indiquait des perspectives d'embauche en forte augmentation (+18,7%) pour l'année 2018, notamment dans le secteur de la construction et de l'industrie. À cette occasion, le directeur général de Pôle Emploi, Jean Bassères, commentant les difficultés de recrutement des entreprises, avait observé qu'il ne fallait "pas avoir un discours trop défaitiste sur les difficultés de recrutement", car malgré tout, "la majorité des projets de recrutement donne lieu à recrutement".

Ces résultats interviennent alors que l'emploi salarié privé ralentit légèrement au cours du premier trimestre. 57.900 emplois ont été créés (+0,3%) contre 81.500 lors du quatrième trimestre 2017 (0,4%). Sur un an, les créations augmentent de 1,4% (soit 270.200) [selon les chiffres publiés par l'Insee ce mardi 15 mai](#). Au dernier trimestre de l'année 2017 - année qui avait enregistré un record de création de postes (234.500), la hausse était de 0,4%.

Premier frein à la croissance

Sur l'ensemble des facteurs évoqués dans l'enquête de BPI et Rexecode, les difficultés de recrutement demeurent le principal frein à la croissance. Et leur importance ne cesse de prendre de l'ampleur par rapport aux trimestres précédents. "Elles figurent parmi les trois contraintes les plus citées depuis le début du baromètre et sont en première position pour la quatrième édition consécutive". Philippe Mutricy souligne que ces difficultés se sont accentuées avec la confirmation de la reprise ces derniers trimestres.

"C'est un des problèmes majeurs de l'économie française. La croissance française pourrait être plus forte s'il y avait plus de compétences".

Les difficultés proviennent principalement de l'absence de candidature "correspondant aux attentes en matière de qualification des postes à pourvoir ou au manque d'expérience des candidats".

La concurrence est le second facteur le plus mentionné par les répondants. Elle est citée par

47% des entreprises après 48% au dernier trimestre. Arrivent ensuite l'insuffisance de fonds propres (24%), en augmentation, et la réglementation spécifique à leur activité (21%), moins pesante. En revanche, le manque de débouchés et la dégradation des perspectives de demande n'apparaissent plus comme un frein majeur. Enfin, contrairement aux idées reçues, les coûts et prix trop élevés sont signalés par seulement 17% des chefs d'entreprise interrogés.

Quels comportements ?

Face à ces difficultés de recrutement, les chefs d'entreprise ont tenté d'adapter leur comportement. En majorité, les dirigeants interrogés (64%) ont décidé de modifier l'organisation générale de leur entreprise en mettant en place une/et ou plusieurs actions pour faire évoluer l'organisation générale de leur société. 60% ont décidé de modifier leur politique de recrutement, 50% ont changé le profil des postes à pourvoir et enfin 48% ont eu recours à la main d'oeuvre externe par le travail temporaire.

Problème de financement des investissements

Outre les problèmes de recrutement, les PME sont toujours plus nombreuses à signaler des difficultés pour financer leurs investissements auprès des banques ou des organismes de crédit. En effet, 18% en ont rencontré des obstacles pour financer leurs investissements au premier trimestre 2018, soit un pourcentage en hausse de 8 points par rapport à celui du trimestre précédent. La loi Pacte qui doit favoriser la transformation des PME en entreprises de taille intermédiaire est fortement attendue par les chefs d'entreprise mais le texte de loi est sans cesse repoussé.

Lire aussi : [Loi Pacte : quels sont les leviers pour faire grandir nos entreprises ?](#)

(*) Ce sondage vise à recueillir chaque trimestre le sentiment des dirigeants de PME/TPE sur la situation et l'évolution de la trésorerie de leur entreprise, les délais de paiement tant clients que fournisseurs, leur accès aux financements et leurs projets d'investissements. Il analyse également les freins au développement de leur activité (manque de débouchés, difficultés de recrutement, fonds propres insuffisants, réglementation, concurrence, ...).



LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Bygmalion : Nicolas Sarkozy va-t-il échapper au procès ?



Nicolas Sarkozy, le 12 mai 2016. (JEFF PACHOUD / AFP)

L'ex-président conteste son renvoi devant le tribunal correctionnel pour le dépassement des comptes de sa campagne en 2012.

Par [Violette Lazard](#)

Y aura-t-il un jour un procès dans le dossier Bygmalion ?

"Oui, quand on sera tous très vieux, ironise l'une des personnes renvoyées - sous couvert d'anonymat. Plus personne ne s'y intéressera. Sauf nous." Nicolas Sarkozy, lui, espère surtout que l'audience se tiendra sans lui.

L'ancien président de la République, renvoyé dans ce dossier devant le tribunal correctionnel pour le dépassement de ses comptes de campagne en 2012, a multiplié les recours pour échapper au procès.

Comme onze autres personnes poursuivies, l'ancien candidat (malheureux) de l'UMP a fait appel de l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction. Ce recours est examiné ce mercredi devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Cette procédure extrêmement rare a été rendue possible par une dissension entre les deux juges d'instruction en charge du dossier Bygmalion. Serge Tournaire a signé seul le renvoi de Nicolas Sarkozy. L'autre juge co-saisi, Renaud Van Ruymbeke, n'a pas signé le document, ne partageant pas la même vision du dossier.

Petit rappel : dans le dossier Bygmalion, la justice reproche à Nicolas Sarkozy d'avoir dépassé le plafond autorisé des dépenses électorales de plus de 20 millions d'euros. La facture totale s'était envolée à plus de 42,8 millions d'euros, soit près du double du seuil légal fixé à 22,5 millions. Le surplus avait été masqué à la commission des comptes de campagne via un système de fausses factures, réglées alors par l'UMP. Le scandale n'avait éclaté que deux ans après la fin de la campagne présidentielle.

Pour Serge Tournaire, pas de doute : Nicolas Sarkozy a eu connaissance de ces dépassements, qu'il n'a pas cherché à faire cesser.

"Plus que quiconque, il était supposé connaître, respecter et faire appliquer par ses équipes les dispositions légales", écrit le juge d'instruction à son propos."

"L'autorité de Nicolas Sarkozy, son expérience

politique et l'enjeu que représentait pour lui sa nouvelle candidature à la magistrature suprême, rendent peu crédible l'hypothèse d'un candidat déconnecté de sa campagne laissant ses équipes ou son parti et ses dirigeants agir en dehors de lui et décider de tout à sa place", ajoute-t-il.

La chambre de l'instruction va-t-elle estimer l'inverse ? Les réquisitions prises par l'avocat général de la cour d'appel vont dans le sens d'un renvoi de Nicolas Sarkozy, et des treize autres personnes poursuivies dans le dossier.

L'ombre d'une QPC

D'anciens cadres de l'ex-UMP ainsi que des responsables de la campagne, dont Guillaume Lambert ou Jérôme Lavrilleux, des dirigeants de Bygmalion et des experts-comptables sont également poursuivis pour faux, escroquerie ou complicité, abus de confiance ou recel.

Les avocats de Nicolas Sarkozy comptent également réduire le dossier judiciaire à néant via une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Me Thierry Herzog, conseil de Nicolas Sarkozy, estime qu'en invalidant les comptes de campagne de son client en 2013, le Conseil constitutionnel l'a déjà sanctionné. Il ne peut donc être jugé deux fois sur les mêmes faits... Sauf qu'en 2013, le scandale des fausses factures de la société Bygmalion n'avait pas encore été révélé. Le conseil constitutionnel avait donc sanctionné un dépassement de 360.000 euros, et non de plus de 20 millions.

La cour d'appel devra décider si elle transmet ou non cette QPC à la Cour de cassation, en vue d'une éventuelle saisine du Conseil constitutionnel, une hypothèse qui pourrait retarder une décision sur la tenue d'un procès.

Deux autres affaires judiciaires pèsent sur l'avenir de l'ancien chef d'Etat, retraité de la vie politique. Après sa mise en examen pour les soupçons de financement libyen de sa campagne présidentielle en 2007, il a été renvoyé pour un autre procès dans l'affaire des "écoutes" sous son quinquennat. Avec son avocat Thierry Herzog, l'ancien président doit être jugé pour "corruption active" et "trafic d'influence". Dans ce dossier, ses avocats ont également lancé des recours.

Violette Lazard Journaliste



V) Les tensions s'aiguisent autour de la réforme ferroviaire

Par [Dan Israel](#)

Les cheminots se sont fortement mobilisés pour le 18^e jour de grève de leur mouvement en pointillé. Les syndicats lancent une concertation de tous les salariés, un jour après la révélation d'un document interne attestant que la question de la privatisation d'une partie de l'entreprise n'est pas aussi claire qu'annoncé jusqu'à présent.

Net regain de tension à la SNCF, sur fond de doutes quant aux réelles volontés de l'entreprise à propos de la privatisation de certaines de ses filiales. L'intersyndicale qui s'oppose à la réforme ferroviaire avait annoncé depuis plusieurs semaines vouloir faire de ce lundi 14 mai une « *journée sans cheminots et sans train* ». Si ce pari n'est pas entièrement réussi, ce 18^e jour de mobilisation depuis le début de la grève en pointillé le 3 avril marque néanmoins une très forte participation des cheminots à la grève : l'entreprise a constaté un « trafic très perturbé », avec un TGV et TER sur trois, et un Intercités sur cinq, et les grévistes étaient plus de 27 % ce lundi, contre 14 % le 9 mai.

Parmi les agents indispensables à la circulation des trains, les taux de grévistes, particulièrement élevés, sont similaires à ceux du début du mouvement : 74 % des contrôleurs et des conducteurs, 36 % de aiguilleurs, en hausse de 15 à 30 points par rapport au 9 mai. De quoi donner tort à Guillaume Pepy, le patron de la SNCF, qui avait déclaré le 11 mai [dans Le Parisien](#) qu'il constatait « *une lente érosion du mouvement* ». La révélation par le même quotidien, dimanche, [d'un document de travail](#) montrant que la SNCF ne souhaite pas maintenir toutes ses entités dans un statut 100 % public, a sans doute fait office de coup de fouet dans la mobilisation...



Le 3 mai, pendant le rassemblement intersyndical des cheminots à Paris.

© D.I.

La grève s'est accompagnée d'une mobilisation sur le terrain. Selon RTL, la SNCF a relevé plus d'une cinquantaine « *d'exactions diverses et variées* » sur son réseau en cette journée. Le plus important, dont on ne sait s'il est lié à la grève, est la coupure d'une caténaire sur la voie reliant Paris à la Normandie, dans la nuit de dimanche à lundi, causant une interruption du trafic dans la journée. Des agents non grévistes ont par ailleurs été empêchés de prendre leur poste en gare de Lyon, les ateliers de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) ont dû être débloqués par les CRS et des pétards ont éclaté sur les voies à Mantes (Yvelines) et Melun (Seine-et-Marne). Plusieurs centaines de cheminots ont défilé à Paris entre la gare de l'Est et la place de la République, et environ 300 autres s'étaient réunis pour un pique-nique géant devant la résidence secondaire de Guillaume Pepy, à Biarritz. Les grévistes peuvent aussi se réjouir du fait que [la cagnotte de soutien](#), montée sur internet à la suite d'un appel [lancé sur Mediapart](#) par de nombreux intellectuels de gauche, ait réuni pour l'heure plus de 1,1 million d'euros.

Tous ces signes montrent que la détermination des militants cheminots n'est pas éteinte, une semaine après que les quatre syndicats les représentant (CGT, Unsa, SUD, CFDT) [ont été reçus](#) par le premier ministre. Édouard Philippe avait rappelé que le gouvernement ne bougerait pas sur les trois points clés de la réforme : ouverture à la concurrence, fin de l'embauche au statut, transformation de la SNCF en société anonyme (SA) à capitaux publics. Face à cette ligne ferme, l'unité de l'intersyndicale se maintient, même si l'Unsa et la CFDT se sont rendus seuls au ministère des transports vendredi dernier, pour présenter les amendements qu'ils souhaitent voir repris par le gouvernement lors du débat parlementaire au Sénat, à partir du 23 mai.

« *L'Unsa et la CFDT vont discuter, porter des propositions, mais c'est accepté au sein de l'intersyndicale* », rappelle le secrétaire général de la CFDT Laurent Berger, rencontré ce 14 mai par Mediapart pour une interview qui sera publiée dans les prochains jours. Il rappelle les attentes des syndicats les plus enclins à discuter avec le gouvernement : la garantie d'un cadre social de bonne qualité si la fin du recrutement des cheminots au statut est confirmée, « *pas de vente à la découpe de la SNCF* », des précisions réelles sur « *la situation des cheminots dans le cadre de l'ouverture à la concurrence* », mais aussi sur la reprise de la dette et l'investissement sur les lignes ferroviaires.

Du côté de la CGT et de Sud Rail, les positions sont beaucoup plus fermes, et bien résumées par les échanges qui ont eu lieu lors de l'assemblée générale de la gare du Nord ce lundi matin, qui a rassemblé environ 150 personnes. Les orateurs ont tous appelé au retrait pur et simple du « *pacte ferroviaire* ». « *La journée d'aujourd'hui est la plus belle réponse au gouvernement qui dit depuis plusieurs jours que le mouvement s'essouffle* », a assuré en début de rassemblement Monique Dabat, l'infatigable organisatrice de l'AG, refusant la « *résignation* ».

Ce lundi est aussi le jour où les syndicats, CGT en tête, tentent encore une nouvelle forme d'action, après la grève deux jours sur cinq. L'intersyndicale appelle les 147 000 salariés de la SNCF à participer, durant toute la semaine, à un « *vot'action* », où chaque agent en activité pourra dire s'il est « *pour ou contre le pacte ferroviaire porté par le gouvernement* ». Les syndicats organisent des bureaux de vote dans chaque gros centre de la SNCF, avec des urnes fixes et des urnes mobiles. Ils espèrent rassembler plusieurs dizaines de milliers de voix en une semaine. « *À la gare du Nord, nous avons une dizaine d'urnes qui seront disponibles toute la semaine, et nous irons voir aussi les cadres et les représentants de la direction pour qu'ils puissent voter*, indique Luis Da Silva Cachao, le responsable de la CGT cheminots de Paris-Nord. *Tout le monde est invité à participer, pour donner vraiment son avis, nous ne cherchons pas à obtenir un maximum de votes contre la réforme...* »

« C'est la loi qui décide, pas des référendums à l'intérieur d'une entreprise »

Guillaume Pepy, peut-être échaudé par les résultats [du vote organisé par la direction d'Air France](#), a annoncé d'emblée qu'il ne voyait « *aucune* » légitimité à ce mini-référendum d'entreprise. « *La réforme ferroviaire est un sujet*

qui ne concerne pas que l'entreprise mais tous les Français et qui sera tranché par les élus nationaux dans quelques semaines. Personne ne peut confisquer le débat et le vote au Parlement », a-t-il déclaré dans *Le Parisien*. Il a été appuyé par Gilles Le Gendre, porte-parole de La République en marche à l'Assemblée, [qui a déclaré](#) le 10 mai sur France Info que cette votation ne changera en rien « le cadre de la réforme ». « C'est la loi qui décide, ce n'est pas des référendums à l'intérieur d'une entreprise », a-t-il assuré, alors même que l'exécutif soutenait le référendum organisé chez Air France. Le député a refusé « l'illusion selon laquelle, parce qu'il y aurait une réponse massive d'opposition à la réforme, on pourrait revenir dessus ».



Référéndum à la SNCF : « C'est la loi qui décide, ce n'est pas les référendums à l'intérieur d'une entreprise », Gilles Le Gendre (LREM). © franceinfo

De leur côté, les syndicats entendent pourtant bien se servir de ce vote comme une nouvelle « modalité d'action » qui vise à « expliquer aux cheminots le contenu de cette réforme et discuter avec eux », pour reprendre les termes de Sébastien Mariani, secrétaire général adjoint de la CFDT-Cheminots. « On considère que le salarié, qui va être fortement impliqué, doit se prononcer », [a indiqué sur Europe 1](#) le secrétaire général de l'Unsa ferroviaire, Roger Dillenseger : « C'est vraiment une action qui vise à informer les cheminots et les laisser libres de s'exprimer. » Il espère que cette action sera « de nature à remobiliser les cheminots », tout en reconnaissant que tant en matière d'organisation que de fiabilité, cette consultation ne « va pas être très, très simple ».

Inaccessibilité totale, ou fermée aux filiales ?

La situation s'est en tout cas compliquée pour le gouvernement et la direction de la SNCF avec la diffusion dimanche, à l'initiative de Sud Rail, du document interne [laissant la porte ouverte](#) à la vente des titres des filiales de la SNCF. Ce courrier électronique relate une réunion d'étape, tenue le 4 mai, entre quatre hauts dirigeants de la SNCF et le cabinet de la ministre des transports Elisabeth Borne. La réunion visait à examiner les amendements au projet de loi souhaités de part et d'autre en vue du débat au Sénat.

Au milieu des multiples points abordés, une phrase explosive, signée par un des cadres de la SNCF : « Amendement proposé par le cab : prévoir l'inaccessibilité. Nous avons insisté sur la nécessité de la restreindre au niveau de la holding. » En clair, la SNCF souhaite que le capital de ses filiales SNCF Mobilités (qui fait rouler les trains) et SNCF Réseau (en charge des infrastructures et des rails) puisse être ouvert, et vendu en partie. La SNCF semble aussi regretter que « la rédaction actuelle » de la loi « empêche la filialisation » des TER.

Sud Rail a aussitôt dénoncé un « mensonge d'État » et une « rupture de confiance », puisque le gouvernement tout comme Guillaume Pepy

assurent depuis des semaines qu'il n'y a nul projet de privatiser, même partiellement, le groupe public. « Les trois entreprises SNCF, SNCF Mobilités et SNCF Réseau, sont et resteront 100 % publiques et incessibles : ce n'est pas seulement une promesse, c'est ce que nous avons inscrit dans la loi votée à l'Assemblée nationale ! Nous le confirmerons lors du débat au Sénat », a assuré [dans un tweet](#) la ministre des transports, au diapason de la communication officielle de la SNCF.

Certes, le texte de loi voté en première lecture à l'Assemblée donne des garanties. Il indique ainsi clairement que « le capital de la société nationale SNCF est intégralement détenu par l'État », et que l'entreprise publique « détient l'intégralité du capital de la société SNCF Réseau (...) ainsi que de la société SNCF Mobilités ». Cependant, pendant les débats, un amendement porté par les députés de LFI demandant que les parts de l'État dans la SNCF soient incessibles avait été rejeté à la demande du gouvernement... Surtout, soulignent les connaisseurs, rien n'indique aujourd'hui que les filiales actuelles, ou celles qui pourraient être créées (par exemple pour y loger les activités déficitaires, comme certaines lignes de RER ou de TER), ne pourraient pas être cédées au plus offrant. Et puis, comme [le signale Le Monde](#), la façon dont l'entreprise sera organisée pourrait aussi permettre de vendre Geodis, géant de la logistique et du camion, qui appartient à la SNCF.

À l'AG de la gare du Nord, ces récents développements ne passent pas, c'est le moins que l'on puisse dire. « La direction nous a trahis, nous a menti, la direction veut nous laisser sur le carreau ! On a une direction qui veut se débarrasser de son personnel », s'étrangle par exemple Karim, délégué syndical Sud Rail du technicentre du Landy, à Saint-Denis. Face à cette « intox relayée depuis des mois », ce militant habitué de l'AG et partisan de la grève générale, appelle sous les acclamations les dirigeants à « quitter l'entreprise » s'ils « ne s'y plaisent pas ». Pour Karim et ses camarades, comme bien d'autres cheminots partout en France, la pilule de la réforme ferroviaire est encore loin d'être passée.

A Suivre...
La Presse en Revue



LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue

A Suivre...
La Presse en Revue

LAPRESSEENREVUE.EU